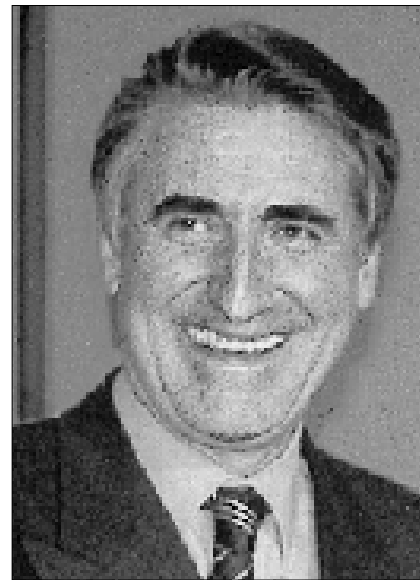


Riposter à la « refondation sociale » du MEDEF*

par Jacques Nikonoff

A l'occasion de son Assemblée générale du 18 janvier 2000, le Medef a décidé d'une part de lancer l'idée de la « refondation sociale » et d'autre part de mettre un terme à sa participation dans les organismes paritaires, cette décision devant prendre effet le 31 décembre 2000. Cette « *refondation sociale* » porte sur les régimes de retraite, l'assurance-chômage, le contrat de travail, la médecine du travail et les voies et moyens de la négociation collective. Elle constitue un vaste plan de démolition sociale et même une véritable tentative de coup d'État rampant. Comme le dit le juriste Alain Supiot, c'est la « *reféodalisation de la société* » ou encore, comme le dit l'économiste Jean-Marie Harribey, c'est « *l'achèvement de la contre-révolution libérale* ». Cette situation appelle une riposte puissante de la part de toutes les forces républicaines et démocratiques. Au-delà de cette riposte, c'est à la construction – et non simplement à l'attente plus ou moins passive – d'un nouveau type de plein-emploi, associé au changement du travail, qu'il faut concentrer tous nos efforts.

* Ce texte reprend l'essentiel des arguments présentés par J. Nikonoff, lors d'une conférence de presse du PCF, le 12 avril 2000



Ernest-Antoine Seillière, dirige l'offensive du patronat

Des constats souvent tronqués, voire truqués, en matière de retraites

Pour le Medef, « *La France va connaître un vieillissement accéléré de sa population* (1) ». Son but est d'affoler la population pour, d'une part, l'amener à souscrire immédiatement des produits d'épargne-retraite et, d'autre part, pour lui faire accepter un recul social majeur du droit à la retraite. L'allongement de l'espérance de vie est quelque chose d'extraordinairement positif. Il permet la multiplication des choix et la possibilité de rester actif, y compris sur le plan professionnel, plus longtemps qu'auparavant, une fois le chômage réduit à néant.

Rendu un peu plus prudent, le Medef ne parle plus d'allonger à 45 ans la durée des cotisations. Mais il considère que « *Le choc démographique sera sensible dès 2005* ». Les projections démographiques montrent simplement que la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans, qui était de

15 % en 1995, va passer à 27,1 % d'ici 2040. Mais il faut rappeler que cette évolution se déroule sur 45 ans et que celle-ci ne représente qu'une progression de 0,26 % en moyenne et par an. Il convient par conséquent de comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire cette évolution démographique et l'évolution de la croissance économique (de 2 à 4 % par an en moyenne), ainsi que l'évolution de la productivité (de 1,5 % à 4 %). Ces projections démographiques ne disent qu'une seule chose : il sera nécessaire de modifier les conditions du partage des fruits de la croissance et des gains de la productivité.

« *La France compterait alors, à système inchangé, 1 cotisant pour 1 retraité, contre 2,2 aujourd'hui* ». Ce raisonnement, une nouvelle fois, est faux. Certes, le nombre des actifs est un paramètre essentiel pour l'équilibre financier d'un système de retraite. Mais il existe un autre paramètre tout aussi important, qui est celui de la productivité de ces actifs. A cet égard, il est utile de comparer le système de retraites et le système agricole. En 1950, un peu plus de trois millions d'agriculteurs nourrissaient un peu plus de quarante millions de Français. En 1999, un peu moins de 800 000 agriculteurs nourrissaient un peu moins de 60 millions de Français, auxquels il faut ajouter des millions de personnes au travers des exportations. C'est la productivité agricole (dont le prix écologique et humain a d'ailleurs été considérable) qui a permis, avec moins d'agriculteurs, de nourrir plus de Français.

« *Une dégradation massive des comptes est dès lors inéluctable, même dans l'hypothèse d'une amélioration de la situation de l'emploi* ». C'est faux. Si le chômage était ramené à 3 % de la population, le total des dépenses consacrées à la retraite et aux politiques de l'emploi passerait de 14,5 %

du PIB en 1995, à 16,3 % du PIB en 2040. La différence est de 1,8 %. Que représente-t-elle sur un PIB de 8 800 milliards de francs ?

« *Toute nouvelle hausse des prélèvements est à proscrire, sauf à détruire massivement de l'emploi* ». C'est hypocrite, car les fonds de pension, d'épargne salariale ou d'épargne-retraite que le Medef souhaite créer, nécessiteraient évidemment des cotisations. Pourquoi l'augmentation des cotisations serait-elle préjudiciable à l'emploi dans un cas et pas dans l'autre ? Refuser par principe la hausse des cotisations est démagogique, car il faudra bien que quelqu'un paye l'augmentation de la proportion des personnes âgées. La seule manière d'y parvenir est le prélèvement sur la richesse produite, notamment au moyen des cotisations. Le Conseil d'analyse économique a ainsi montré qu'une hausse des cotisations de 0,4 % par an tous les ans à partir de 2006 permettrait de résoudre le problème (2).

Il faut « *ajuster si besoin les décisions prises concernant notamment les méthodes de revalorisation des retraites servies* ». Cette formulation est hypocrite, car le Medef préconise en réalité une baisse du montant des retraites, politique déjà engagée depuis plusieurs années.

« *Notre système de retraite devrait évoluer vers des mécanismes qui permettraient à chaque salarié, en fonction de sa situation et de ses choix personnels, de décider de l'âge auquel il cessera son activité* ». Cette proposition est odieuse, car si la liberté du choix du départ à la retraite est un but vers lequel il convient de tendre, ce but ne peut être atteint lorsqu'existent des millions de privés d'emploi. Elle est impraticable, car une étude du ministère du Travail a calculé « *l'espérance apparente de chômage* » sur l'année 1997. Elle montre qu'en moyenne, un individu entrant sur le marché du travail en 1997, à conditions constantes, connaîtra 4 années de chômage en moyenne. Les diplômés du supérieur auront 32 ans de travail et les non-diplômés 24 ans...

Le Medef dit : « *Pour favoriser l'exercice de ce choix, il nous semble à cet égard indispensable d'offrir à l'ensemble des salariés du secteur privé marchand, comme cela a été fait pour l'ensemble des salariés du secteur public (la Préfon), la possibilité de se*

constituer une épargne-retraite facultative liquidée principalement sous forme de rente viagère ». C'est une tromperie. La Préfon est un excellent système d'épargne-retraite... pour les plus hauts salaires de la fonction publique Mais son caractère facultatif lui ôte toute signification. Sur 5 millions de fonctionnaires, seulement 148 000 d'entre eux sont cotisants...

Une campagne de racisme social à l'égard des chômeurs et des pauvres, particulièrement des femmes

D'une manière générale, le Medef crie haro sur les chômeurs et les pauvres et tente de les transformer de victimes en coupables. Il vise ainsi à accréditer l'idée que des millions de nos concitoyens seraient paresseux et définitivement incapables à l'exercice d'une quelconque activité professionnelle. Dès lors, à quoi bon leur verser des indemnités ? Baissons les impôts de ceux qui travaillent ! Aucun des huit arguments que présente le Medef pour justifier la « *refondation* » de l'assurance-chômage n'est acceptable.

Pour le Medef, « *La modernisation du régime d'assurance-chômage doit donner la priorité au retour à l'emploi et à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle* ». Le Medef fait semblant de croire qu'il revient à l'assurance-chômage de créer des emplois alors que, dans le secteur marchand, c'est le rôle de l'entreprise. L'assurance-chômage a été créée pour protéger les salariés du risque de chômage. Ce rôle doit être maintenu et développé, en particulier pour mieux répondre aux situations de précarité provoquées par la flexibilité organisée par le Medef.

Le Medef dénonce la « *multitude de systèmes d'aides, dont toutes les études montrent la faible efficacité à moyen terme en dépit d'un coût généralement très élevé* ». Ce constat est parfaitement exact. Mais le MEDEF en tire-t-il la conclusion qu'il doit renoncer à quêmander en permanence de nouvelles aides – payées par les contribuables – au motif de baisser les charges sociales ? Il n'a pas même cette pudeur.

Le Medef dit : « *La nouvelle situation de l'emploi rend de plus en plus anormale la coexistence d'un nombre élevé de demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, et d'un nombre croissant d'offres d'emploi non satisfaites,*

plus de 800 000 aujourd'hui ».

Si ce que dit le Medef est vrai, il en porte la responsabilité exclusive pour deux raisons : ce sont les entreprises qui ont organisé des plans massifs de licenciements et ce sont elles qui ont négligé la formation de leurs salariés.

Le patronat et les pouvoirs publics ont laissé se dégrader la santé physique et morale d'un grand nombre de chômeurs, tout comme certaines de leurs aptitudes professionnelles. Il est inacceptable de faire porter la responsabilité de cette situation aux privés d'emploi.

Certains employeurs s'étonnent aujourd'hui de ne pas trouver les emplois qu'ils recherchent. Aux causes décrites précédemment s'en ajoute une nouvelle : ces employeurs ne proposent bien souvent que des emplois médiocres. A eux de faire jouer la loi de l'offre et de la demande et, ainsi, d'améliorer leur offre.

« *La plupart des systèmes actifs mis en place par l'UNEDIC ces dernières années ont montré leur très faible efficacité : l'ARPE coûte ainsi environ 200 000 F par personne à la collectivité, générant un coût global engagé supérieur à 50 milliards de F, sans création d'emploi* ». C'est faux, l'ARPE est un excellent système qui a permis à des dizaines de milliers de chômeurs de retrouver un emploi. Certes, il ne s'agit pas de créations nettes d'emploi mais de remplacements de départs à la retraite qui n'auraient probablement pas été effectués en l'absence de ce dispositif.

« *Le taux de cotisation à l'assurance-chômage doit pouvoir à l'avenir baisser en période de fortes créations d'emploi, à l'avantage des cotisants, qu'ils soient employeurs ou salariés* ». Il est totalement odieux de vouloir baisser les cotisations chômage tant qu'il existe un seul chômeur, tant que 60 % d'entre eux ne sont pas indemnisés, et tant que les indemnités seront aussi faibles et dégressives.

Il faut « *renforcer l'incitation à la reprise d'une activité dès le début de la période de chômage. Les comparaisons internationales montrent à cet égard que le système français cumule à la fois une durée d'indemnisation maximale très longue, un temps minimum d'activité requis très court et une dégressivité relativement limitée* ». Le Medef dévoile ainsi l'un de ses objectifs : réduire la durée d'indemnisation, augmenter le délai d'activité requis pour bénéficier de l'assurance-chô-



La Medef voudrait obliger les chômeurs à accepter n'importe quel emploi.

mage et accélérer la dégressivité.

Pour Monsieur Seillière, « Il faut faire ce que l'on a fait en Hollande pour arriver à 2 % de chômage, où on commence à licencier, figurez-vous, les gens qui gèrent le système du chômage parce qu'il n'y en a plus (3) ». Monsieur Seillière connaît mal ses dossiers. S'il lisait les revues de l'OCDE il apprendrait que si l'on élargit la définition du chômage aux personnes en âge de travailler bénéficiant d'une indemnité au lieu d'un salaire, le taux de non-activité atteint plus de 20 %. Beaucoup de salariés privés sont en effet classés dans la catégorie invalides...

Une remise en cause des principes républicains

En souhaitant remplacer la loi par le contrat, le Medef veut faire disparaître deux principes républicains essentiels : la hiérarchie des normes juridiques et l'égalité des citoyens.

Le contrat serait « l'instrument qui permet la combinaison la plus fine et la plus équilibrée des aspirations et des contraintes propres à l'entreprise et à chacun de ses salariés. (...) Cette place centrale que doit prendre le contrat, doit impérativement respecter un ordre public social à redéfinir et s'inscrire dans le cadre d'un dialogue social à reconstruire ». Le Medef n'apporte aucune précision sur les contraintes que connaîtraient les entreprises et qui les pousseraient à créer ce système de contrat.

Il critique le système actuel qui « hiérarchise les règles sociales suivant le principe de la clause dite la plus

favorable ». En voulant remplacer la loi par le contrat, le Medef s'engage dans une véritable tentative de coup d'État rampant, dans le sens où il vise à remettre en cause le fondement essentiel de la République et de la démocratie : la souveraineté populaire. La loi est donc toujours plus légitime que le contrat. Faire passer le contrat par-dessus la loi n'a qu'un objectif : « renégocier » la totalité du droit social afin de le réduire autant que possible.

En outre, c'est devant la loi que « tous les citoyens sans distinction » se trouvent égaux. Si la loi devenait seconde au regard du contrat, devant qui ou quoi seraient égaux les citoyens ? Par nature le contrat ne peut satisfaire au principe d'égalité, a fortiori lorsqu'il se contracte individuellement entre un salarié et un employeur. Le contrat correspond donc à l'organisation systématisée des inégalités.

Le mépris de la République et des salariés

Quand Monsieur Seillière dit sur une radio : « Que l'Etat s'occupe de l'Etat, qu'il ne s'occupe pas des entreprises, qu'il laisse les partenaires sociaux s'organiser dans la liberté pour convenir ensemble, par le contrat, pas par le règlement, comment il faut faire, et notre société retrouvera son équilibre et son fonctionnement (4) », il bafoue la République. Quand il ajoute dans un journal : « que l'Etat nous lâche les baskets (5) », il l'insulte. Que serait-il advenu des enfants s'il avait fallu ne compter que sur le patronat pour en réglementer le travail puis l'interdire ?

Le Medef parle de mener la « lutte contre la précarité en créant de nouveaux types de contrat de travail » Il ajoute : « Il apparaît nécessaire de réfléchir à la création de nouveaux types de contrat, dont la durée serait liée à l'achèvement d'un projet ou d'une mission. Ce contrat s'apparenterait au contrat de chantier, qui existe dans le BTP, ou aux emplois-jeunes, valables dans le secteur public ». Non seulement il est responsable de la précarité actuelle mais il voudrait encore l'aggraver avec les nouveaux contrats de travail qu'il préconise. Nous serions donc projetés dans le passé, celui du contrat de louage où les ouvriers se présentaient en place de Grève...

Le Medef souhaite « un dialogue

social décentralisé, autonome et élargi ». Il veut « réinventer un système à partir du niveau optimum d'efficacité économique et sociale du dialogue social, c'est-à-dire l'entreprise. Tous les niveaux ont leur rôle à jouer, mais il nous faut renverser la pyramide, en faisant de l'entreprise, voire de l'établissement la base élargie du système ». Nul ne peut contester la nécessité du dialogue social à l'intérieur de l'entreprise et même l'élargissement des droits des salariés afin que plus de liberté et de démocratie pénètrent à l'intérieur des entreprises. Mais comment le Medef peut-il soutenir cette position alors que dans le même temps les délégués syndicaux sont victimes d'une véritable chasse aux sorcières et qu'il faut parfois, dans certaines entreprises, être un héros pour être syndicaliste.

Une atteinte aux droits humains

Le Medef prétend « Offrir à chaque salarié une ou plusieurs offres d'emploi adaptées à ses connaissances. Si le demandeur d'emploi refuse ces offres validées et (ou la formation qualifiante qui lui a été proposée pour y répondre) il démontrera que sa recherche d'emploi n'est pas réelle et sérieuse, ce qui pourra justifier en conséquence un ajustement du montant de ses allocations ». Comment qualifier cette orientation si ce n'est une tentative autoritaire de faire accepter n'importe quel emploi aux chômeurs, dans le but évident de peser sur l'ensemble des salaires et des conditions de travail ?

C'est ce qu'il ressort d'une déclaration de Monsieur Seillière sur une radio : « Vous trouvez normal que quelqu'un qui est chômeur, auquel on verse des indemnités et auquel on propose des emplois de sa compétence ne les prenne pas ? (...) Le chômage n'est pas quelque chose dans lequel on doit s'installer comme dans un droit. Le droit du chômeur, c'est de retrouver un emploi (6) ». Est-il nécessaire de rappeler que les chômeurs sont ceux qui souffrent le plus de leur état et que rare sont ceux qui « s'installent » dans cette situation. Le « droit du chômeur », comme le dit si élégamment Monsieur Seillière, c'est de se voir proposer un emploi et de vivre à l'égal de tous les autres.

Elargir la notion de travail à partir des besoins des citoyens

Une des causes principales du chômage est d'ordre intellectuel. Elle

tient au fait que le travail reste conçu comme il l'a été au moment de la révolution industrielle : contrat de travail du salarié, séparation des tâches de conception et d'exécution, aliénation et exploitation, séparation des fonctions de production et de consommation, fabrication d'objet dans le secteur marchand. Cette vision du travail correspond de moins en moins à la réalité et aux aspirations des citoyens. Elle confond le travail avec la forme salariale particulière qu'il a prise depuis la révolution industrielle, c'est-à-dire le travail comme marchandise. Mais le travail doit-il éternellement demeurer une marchandise ? Libérer le travail, en faire une œuvre, telle est probablement l'une des perspectives les plus enthousiasmantes pour les décennies qui viennent.

Dans les politiques de l'emploi menées depuis des années, comme dans les mentalités, le travail n'est jamais associé aux besoins. C'est cette confusion qui a permis le développement d'idées comme « *la fin du travail* » ou le constat impuissant fait dans les régions frappées par la désindustrialisation selon lequel il n'y aurait « *plus de travail* ». Pourtant, il n'y a travail que s'il y a besoin. Et les besoins sont infinis. Ils ne se limitent pas aux aspects physiologiques liés à l'alimentation ou à l'habitat. Ils intègrent de plus en plus des domaines diversifiés, allant de plus simple au plus complexe, reliés aux progrès des sciences et des technologies, de l'éducation et de la conscience humaine.

C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire d'élargir la vision collective que nous avons encore du travail à deux nouvelles dimensions : la production de soi-même et la production de société.

Le travail ainsi conçu organise la disparition progressive du travail contraint pour aller vers le travail libre qui se confond avec l'œuvre. Ce « *renversement culturel fondamental* » possède des applications concrètes immédiates. Il offre une perspective positive aux territoires frappés par la disparition de l'agriculture ou de l'industrie. Il supprime l'angoisse profonde du manque de travail. Ce travail se mènera pour répondre aux besoins anciens et nouveaux qui existent et existeront plus encore demain dans le domaine de l'éducation, de la culture, du sport, des loisirs, de l'habitat, des transports collectifs et individuels, de l'environnement, de la consomma-

tion... Les récentes luttes sociales dans l'éducation et les hôpitaux sont au cœur de ces enjeux.

Rejeter définitivement le chômage comme « *variable d'ajustement* »

La pensée économique aujourd'hui dominante dans les organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'OCDE ou la Commission européenne, mais aussi dans les banques centrales et les ministères de l'économie et des finances, repose sur le concept de NAIRU (*Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment*), c'est-à-dire le taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation, également appelé « *taux de chômage naturel* ». Ce concept a été inventé par l'économiste américain Milton Friedman.

Que dit le NAIRU ? Il existerait ainsi, dans chaque pays et à chaque moment, un taux de chômage dit « naturel ». Si le taux de chômage réel passe au-dessous, l'inflation va s'accélérer. Les politiques publiques, notamment la politique monétaire, doivent donc maintenir un certain niveau de chômage pour ne pas réveiller les démons inflationnistes.

C'est exactement la situation dans laquelle nous sommes actuellement. La remontée de la croissance économique et la baisse du chômage inquiètent la Banque centrale européenne qui mène une politique de hausse des taux d'intérêt pour freiner la croissance et ralentir la création d'emplois. Cette politique néfaste ne fait pas l'objet de condamnations suffisamment fortes et fermes.

Le ministère des Finances, en France, à la fin de 1997, fixait le Nairu à 9 %... Ainsi, pour les technocrates de Bercy, le chômage en France doit absolument demeurer à 9 %. Qu'en est-il, alors, de la réalité de l'objectif de plein-emploi affiché par le Premier ministre ?

Instaurer un quatrième niveau de négociation collective à l'échelon du bassin d'emploi et de vie

Il existe aujourd'hui trois niveaux de négociations collectives entre les organisations syndicales et patronales : l'échelon national interprofessionnel, la branche et l'entreprise. Ne convient-il pas de créer un quatrième niveau à l'échelon des bassins d'emploi et de vie, niveau qui pourrait intégrer les élus locaux et les associations ?

Trois évolutions justifient cette innovation. D'une part, l'entreprise est de plus en plus reliée à son environnement local : qualité, disponibilité et abondance de la main d'œuvre ; solvabilité de la population qui assure les débouchés à la production ; conditions de travail ; émanation de nuisances éventuelles ; qualité de l'environnement dans le domaine des services publics susceptibles d'attirer et de fixer la main d'œuvre, etc. D'autre part, les transformations rapides des techniques et des marchés appellent de plus en plus une gestion de la main d'œuvre non seulement à l'échelon de l'entreprise, mais à l'échelon du territoire. Enfin, aucun lieu permanent, transparent, opérationnel n'existe actuellement qui rassemble tous les acteurs d'un territoire pour débattre et agir sur l'avenir de ce territoire.

Loin d'ajouter de la complexité, cette innovation institutionnelle et culturelle majeure apporterait de la fluidité et de l'efficacité économique et sociale.

Assurer la continuité des positions professionnelles pour toutes et tous

Aujourd'hui, c'est la discontinuité croissante des marchés, de l'organisation des entreprises, des trajectoires professionnelles. Ces discontinuités sont une des causes principales du chômage, de la précarité et de l'insécurité, mais aussi de l'instabilité des familles, des comportements et des repères. Les personnes qui vivent ces situations sont privées de revenus réguliers et suffisants, jetées dans l'insécurité, condamnées à survivre au jour le jour. L'énorme masse qu'elles représentent (plus de 12 millions de personnes), pèse sur l'activité économique. La société se prive à la fois de leur création de valeur, de leur consommation et de leur participation à la vie collective.

Le moment est donc venu de traduire concrètement le droit constitutionnel à l'emploi et d'assurer à chacun la continuité d'un travail, d'un revenu et de la protection sociale, pour toute la vie. Mais en prenant le soin le plus extrême à ce que cette sécurité ne tue pas la liberté et le risque.

Financer l'emploi et la protection sociale en faisant contribuer les revenus financiers

Contrairement à une opinion com-

mune, il n'existe aucune impossibilité technique de financer l'emploi et la protection sociale pour tous.

Prenons le cas de la suppression de l'impôt de Bourse pour les non-résidents. Cet impôt était un droit de timbre perçu par l'État sur toutes les opérations de Bourse : 0,3 % du montant brut de la transaction jusqu'à un million de francs, et 0,15 % au-delà. Cet impôt a été supprimé par le gouvernement de l'inénarrable Edouard Balladur en décembre 1993 au motif qu'il fallait « rendre plus attractive la place boursière de Paris ». Cet objectif a été atteint au-delà des espoirs qui étaient attendus puisque, aujourd'hui, les actions des entreprises françaises cotées à la Bourse de Paris sont détenues à 40 % par des non-résidents, particulièrement des fonds de pension américains. Et Monsieur Balladur de dénoncer cette situation en réclamant des fonds de pension « à la française » pour remplacer les non-résidents...

Imaginons le rétablissement de cet impôt de Bourse pour les non-résidents, c'est-à-dire l'instauration d'une mini taxe Tobin qui ne porterait pas sur le marché des changes mais sur le marché des actions. En conservant le taux de 0,15 %, à partir d'une hypothèse de 12 000 milliards de francs de volume de transactions réalisées en 1999 (7), cet impôt rapporterait 18 milliards de francs par an. Mais, en 1999, la Bourse de Paris a connu un rendement de 52 %. Serait-il inacceptable, anti-économique, amoral d'augmenter cet impôt à 1 % ? Il est vrai, dans ces conditions, que le rendement de la Bourse tomberait à 51 %... Mais 120 milliards de francs seraient collectés qui pourraient alimenter directement le financement d'un revenu de remplacement à tous ceux qui attendent un emploi et le financement direct d'emplois (800 000 emplois). Rappelons que les non-résidents, en 1999, ont réalisé 80 % des transactions à la Bourse de Paris. Ce sont donc les fonds de pension américains qui financeraient largement cet impôt destiné aux pauvres. Faut-il s'en offusquer ?

Une autre source majeure du financement de l'emploi et de la protection sociale réside dans la réorientation de la dépense publique. En 1998, le mouvement *Un travail pour chacun* a montré que le chômage et les politiques dites de l'emploi avaient coûté 700 milliards de francs de dépenses

directes et indirectes et 400 milliards de manques à gagner en fiscalité et en cotisations sociales. La Commission européenne vient de réaliser la même étude à l'échelon européen et trouve un coût représentant en moyenne de 15 à 20 % du PIB européen. Rapporté à la France, cette somme se situe entre 1 320 et 1 760 milliards de francs.

Mener une politique de vérité

La vérité n'est pas dite sur la réalité du chômage et du sous-emploi et sur la souffrance des privés d'emploi comme de celle des salariés.

En matière de calcul du nombre de chômeurs et de personnes sous-employées, la statistique publique apparaît totalement défailante. Le journal Les Échos des 4 et 5 février 1994 titre par exemple : « *Le PS dénonce le trucage statistique du chômage* ». « *Nous publierons désormais chaque mois un indice déballadurisé et corrigé des variations saisonnières* », annonce Henri Emmanuelli, député des Landes (PS). Le même journal des 4 et 5 août 1995 titre : « *Pour Martine Aubry, le gouvernement présente une réalité réductrice et tronquée du chômage* ». Cette situation a conduit Michel Berson (alors député PS de l'Essonne), en mars 1994, à demander à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale d'examiner une

proposition de loi relative à « *une publication objective des statistiques du chômage et à l'inscription des demandeurs d'emploi* ». Cette proposition de loi visait à répondre à une double exigence de vérité. Selon la proposition de loi de Michel Berson, l'article premier avait pour objet « de mesurer précisément la réalité du chômage ». Elle consacre d'abord dans la loi « le principe de la publication mensuelle des chiffres du chômage » qui n'est à l'heure actuelle prévue par aucun texte. Cette commission a hélas refusé cette proposition. Nous espérons que la majorité de 1997 reviendra sur cette décision. ■

1. Toutes les parties en italique et entre guillemets sans référence sont issues du site Internet du MEDEF.

2. Ces quarante dernières années, les cotisations de retraite ont été multipliées par 10 :

– 0,7 par an entre 1973 et 1983

– 0,5 par an entre 1983 et 1991

– 0,35 par an entre 1991 et 1996.

3. 6 avril 2000, interview de Ernest-Antoine Seillière à France-Inter.

4. 6 avril 2000, interview de Ernest-Antoine Seillière à France-Inter.

5. 6 avril 2000, interview de Ernest-Antoine Seillière à Libération.

6. 6 avril 2000, interview de Ernest-Antoine Seillière à France-Inter.

7. Source : Banque de France (2 952 milliards de francs au premier trimestre 1999).



Robert Hue s'est fait l'écho des profondes inquiétudes des salariés à l'égard des projets du Medef.

Pour une contre-offensive politique sur « l'emploi-formation »

par Yves Dimicoli

La proposition du Medef d'un nouveau contrat d'aide au retour à l'emploi (CARE) s'inscrit dans une tentative de recomposition profonde du marché du travail et de ses institutions. Avec un dispositif de combat contre les contrats à durée indéterminée (CDI). Il s'agit de répondre aux exigences de flexibilité et de mobilité précaires ac-crues des entreprises sous la pression des marchés financiers. Face au Medef trois contre-propositions pourraient être avancées qui engagent tout de suite, dans la pratique, la construction d'une sécurité d'emploi et de formation.

Le Medef veut organiser la mobilité autoritaire des salariés sans garantie de retour à l'emploi et la déresponsabilisation sociale des entreprises.

Chaque chômeur serait amené à contracter avec l'UNEDIC un « CARE » : après un bilan de compétences (financé par l'UNEDIC), les chômeurs seraient orientés, en fonction de l'emploi « disponible sur le marché du travail », vers un emploi ou « une formation conduisant à un emploi ».

Soumis à des entretiens individuels tous les quinze jours, le titulaire d'un « CARE » serait contraint d'accepter les offres proposées au risque de voir son indemnité - chômage amputée.

En cas d'échec de retour à l'emploi, le titulaire d'un « CARE » se verrait proposer une « expérience professionnelle en entreprise », moyennant une subvention versée par l'UNEDIC à l'employeur.

Un dispositif sans garantie de retour à l'emploi pour les salariés

Ce dispositif autoritaire et culpabilisant pour les chômeurs ne garantit donc pas un retour effectif et durable dans l'emploi à ses bénéficiaires, d'autant qu'il n'engage en rien les directions d'entreprises et leur confère des

pouvoirs discrétionnaires. Celles-ci, au contraire, seraient encore plus déresponsabilisées socialement par la mise à la disposition des employeurs d'une panoplie élargie de contrats de travail précaires (de la journée à un contrat à durée maximale (CDM) de cinq ans). Cette panoplie reviendrait à faire disparaître les contrats à durée indéterminée (CDI) et, même, les quelques protections propres aux contrats à durée déterminée (CDD). La précarisation serait généralisée avec la rotation possible des salariés entre ces divers types de contrat, sur tout le territoire, au gré des aléas de la vie des entreprises et de leurs exigences de rentabilité financière, au gré des ajustements plus rapides du marché du travail aux marchés financiers. Une mobilité forcée et une sélectivité qui ne peuvent qu'aggraver les inégalités seraient alors le contrepoint d'un chantage à la baisse de la couverture chômage, la diminution du coût des indemnités par ce procédé était visiblement recherchée.

Ce dispositif prétend donner à l'assurance-chômage une dimension de « retour à l'emploi » avec cette façon d'économiser sur les dépenses d'indemnisation. Il se présente donc sous les auspices de la conversion des « dépenses passives » du chômage en dépenses actives pour l'emploi avec la formation.

Cependant, la « corrélation » qu'il entend faire accepter « entre l'indemnisation et l'aide au retour à l'emploi » c'est en réalité, moins d'indemnisation sans garantie de retour à l'emploi et plus de précarité.

Et comment pourrait-il en être autrement avec des employeurs qui, ainsi, seraient de plus en plus déresponsabilisés par la baisse des cotisations sociales patronales, la précarité généralisée et accrue des contrats de travail, tandis qu'ils seraient incités à placer toujours plus les profits sur les

marchés financiers.

Les 150 milliards de francs de cotisations chômage que E-A. Seillière prétend consacrer ainsi à une « politique active de retour à l'emploi » au lieu de « seulement distribuer des indemnités aux demandeurs d'emploi » (1) seraient en fait instrumentalisés pour un pilotage accru, par les grands actionnaires des groupes, de l'allocation de l'emploi sur le territoire.

En réalité l'UNEDIC, avec l'ANPE, ne peuvent pas contribuer à développer une grande mission nouvelle de « retour à l'emploi » sans une responsabilisation sociale des entreprises sur l'emploi et la formation.

Cela exigerait notamment, comme l'a relevé *La Tribune* (2), une transformation des liaisons banques-entreprises, faisant reculer le poids du marché financier et stimulant, par un nouveau crédit incitatif, des coopérations inter-entreprises favorables à l'emploi et à la formation, ainsi qu'à une mobilité choisie dans la sécurité des salariés.

Trois contre-propositions immédiates

Les 150 milliards de francs de cotisations sociales gérés par l'UNEDIC doivent servir avant tout à mieux indemniser les chômeurs. La dégressivité de l'allocation unique doit être mise en cause.

Mais un effort extrêmement important de développement de la formation des chômeurs et précaires doit être consenti impliquant les entreprises et les banques. Dans cet esprit trois propositions pourraient être avancées.

■ POUR UNE COTISATION SOCIALE EMPLOYEUR ADDITIONNELLE À L'UNEDIC EN VUE DE LA FORMATION DES CHÔMEURS

Tout de suite on peut prendre au mot le Medef : d'accord pour que l'UNEDIC développe sans attendre



Les entreprises et les banques doivent contribuer à l'effort de formation des chômeurs et précaires.

une fonction nouvelle de « retour à l'emploi » avec la formation. Mais cela exige une implication des entreprises.

Pourquoi ne pas proposer une cotisation sociale additionnelle des entreprises et institutions financières pour la formation, prélevée sur leurs produits financiers ? Ce pourrait être l'une des composantes de cette « Taxe Tobin à la française » dont le principe de proposition a été avancé par Robert Hue au congrès.

Les recettes de ce prélèvement seraient affectées à l'UNEDIC qui, ainsi, pourrait massivement ouvrir les portes de son régime d'allocation formation-reclassement (AFR) aux chômeurs de longue durée, Rmistés, précaires peu qualifiés tout en augmentant le contingent des bénéficiaires plus qualifiés.

Ceci permettrait de réduire les facteurs de pénurie de main-d'œuvre qualifiée tout en préparant une véritable décreuse durable du « coût du chômage ».

■ CONVERTIR LES BAISSES DE CHARGES SOCIALES PATRONALES EN BAISSES DES CHARGES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES POUR L'EMPLOI

Proposons simultanément une nou-

velle incitation des entreprises sur l'emploi et la formation.

E.-A. Seillière dit « *nous ne voulons plus une subvention !* » Bien sûr, il craint d'avoir à rendre des comptes. Cela confirme l'importance que revêtirait l'adoption définitive par le Parlement de notre proposition de loi tendant à instituer une commission nationale et décentralisée de contrôle de l'utilisation des fonds publics aux entreprises afin de la rendre efficace pour l'emploi et la formation.

Car il faut cesser de gâcher l'argent public qui, sous prétexte d'aider les entreprises à se préoccuper de l'emploi, les encourage en fait à stériliser les profits dans la finance et la spéculation.

Les exonérations des cotisations sociales sont massivement inefficaces. Proposons de les convertir en baisse sélective des charges financières du crédit aux entreprises.

L'argent des exonérations des cotisations sociales patronales servirait ainsi à doter un Fonds de bonification des taux d'intérêt des crédits à moyen et long terme pour les investissements des entreprises.

Plus ces investissements programmés, de façon vérifiable, des

créations d'emplois stables et correctement rémunérés ou des formations, notamment en vue de la conversion d'emplois précaires en emplois stables et correctement rémunérés, et plus les crédits bancaires qui serviraient à les financer seraient bonifiés.

■ DES ETATS GENERAUX POUR UN NOUVEAU DROIT A L'EMPLOI-FORMATION POUR TOUS ET SON FINANCEMENT

Dans le cadre de la campagne nationale du PCF contre les inégalités, ne pourrait-on pas lancer un appel à l'intervention des salariés, citoyens et élus contre l'offensive patronale et pour la conquête de droits nouveaux faisant reculer en pratique les inégalités secrétées, immédiatement ou à plus long terme par les mécanismes de rejet du marché du travail.

Cela pourrait notamment prendre la forme d'un appel national pour que toutes les situations de chômage et de précarité soient clairement recensées dans les régions : avec tous les intéressés, serait exigée une programmation pour convertir ces situations en emplois et/ou formation pour l'emploi avec des objectifs chiffrés contrôlables. Ces derniers seraient associés à des propositions de financement inscrites dans un processus de luttes et de négociations décentralisées impliquant tous les acteurs sur le terrain.

Ainsi, on passerait aux actes sur les intentions proclamées au sommet européen extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi de décembre 1997, ce qu'a refusé de faire à nouveau le récent sommet européen de Lisbonne.

Le lancement de véritables États généraux pour un nouveau droit à l'emploi-formation et son financement pourrait être suggéré, conduisant à la rencontre entre salariés, syndicats, associations, élus, employeurs, dirigeants de banques, pouvoirs publics pour élaborer les objectifs d'emploi et négocier les montages financiers nécessaires.

Ce serait, en pratique, l'engagement de la construction d'une sécurité d'emploi ou de formation pour chacune et pour chacun qui serait ainsi amorcé. ■

1. Libération du 6 avril 2000.

2. La Tribune du 3 avril 2000.